

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017 (20h)**

## **1 - VERIFICATION DU QUORUM**

Absents excusés : Mme DELLEVEDOVE, Mme MANCINI, M. BRUYERE, M. DUFAURE DE CITRES, M. ROUSSET.

Pouvoirs : M. BRUYERE à M. SALGADO  
M. ROUSSET à M. LARGERON  
M. DUFAURE DE CITRES à Mme REYNAUD  
Mme DELLE VEDOVE à Mme MARCOUX  
Mme MANCINI à M. RIOCREUX

## **2 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Secrétaire de séance : M. RIOCREUX

## **3 - CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Proposition de création d'un poste de conseiller municipal chargé de la voirie rurale et du monde agricole, travaillant en collaboration avec M. ROUSSET adjoint à l'agriculture et aux chemins.

Résultat du vote : 17 pour – 6 contre

## **4 - INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Mme CHABANOLLE présente les indemnités accordées au maire et aux conseillers municipaux, ainsi qu'au conseiller municipal délégué.

L'indemnité maximum du Maire représente 43 % de l'indice brut 1 022 soit 1 664,38 € brut mensuel.

Celle des adjoints 16,5 % de l'indice brut 1 022 soit 638,66 € brut mensuel.

Le montant des indemnités choisies est le suivant.

Le Maire 39,50 % de l'indice brut 1 022 soit 1 528,91 € brut mensuel.

Le 1<sup>er</sup> adjoint 16,50 % de l'indice brut 1 022 soit 638,66 € brut mensuel.

Les 5 autres adjoints 16 % de l'indice brut 1 022 soit 619,30 € brut mensuel.

Le conseiller municipal délégué 6 % de l'indice brut 1022 soit 232,23 € brut mensuel.

Après renoncement du Maire et des adjoints à la majoration de 15 % pour les communes « chef-lieu de canton » auxquelles Saint Didier ne fait plus partie, ces montants représentent donc la totalité des indemnités proposées.

Mme PEVEL note que ces chiffres cumulés laisse apparaître un « delta », comparé au précédent mandat, de seulement 2 000 € alors que du fait du renoncement à l'indemnité complémentaire de 15 %, ce « delta » devrait être de l'ordre de 10 000,00 €.

Mme CHABANOLLE et M. MOULIN prennent note de la remarque et proposent de reprendre les calculs.

Résultat du vote :

Pour : 17 – Contre : 1 – Abstentions : 5

## **5 - CREATION COMMISSIONS COMMUNALES**

Mme CHABANOLLE et Mme BALLOT apportent des précisions justifiant la création du 6<sup>ème</sup> poste d'adjoint lié à la commission jeunesse.

Le conseil municipal a souhaité se rapprocher des jeunes, être à leur écoute à travers des rencontres et des échanges réguliers.

Un conseil municipal des jeunes verra le jour dès le mois de juin, un projet de jumelage est évoqué qui leur serait confié.

Mme BALLOT parle des rencontres qui ont déjà eu lieu à ce jour avec les jeunes de la classe 99, autour de la réflexion avec eux, sur des chantiers de jeunesse, rencontre avec la communauté de communes...

### ***Présentation des commissions et sous-commissions***

<p><b>Commission TRAVAUX</b> Adjoint M. Rousset + AGRICULTURE CHEMINS Conseiller Municipal Délégué M. Romeyer</p>	<p><u>3 sous-commissions</u> Travaux, bâtiments, déneigement, éclairage public : Mr GADRET, Mme PEVEL, M. IFFLY, M. MOULIN, Mme MANCINI  Agriculture, chemins, cimetière : M. MOULIN, M. LARGERON, Mme PERAUD  AD'AP : Mme PEVEL, M. LARGERON, M. MOULIN, M. IFFLY, M. RIOCREUX</p>	<p>+ communication régulière</p>
<p><b>Commission URBANISME, FINANCES</b> Adjoint Mr Moulin</p>	<p><u>5 sous-commissions</u> Finances : Mme PEVEL, M. IFFLY, M. DUFAURE DE CITRES., M. ROMEYER, M. LARGERON.  Développement durable : Mme DELLE VEDOVE, Mme LARDON, Mme DECARY-BOUGONNA, M. RIOCREUX.</p>	<p>+ communication régulière</p>

	<p>Urbanisme, stationnement, sécurité, fleurissement : Mme DECARY-BOUGONNA, Mme REYNAUD, Mme PEVEL, M. ROMEYER, Mme LARDON, M. IFFLY, M. BRUYERE. M. ROUSSET, M. DUFAURE DE CITRES.</p> <p>Economie, emploi, tourisme, commerce, artisanat, industrie : M. RIOCREUX, M. MASSARDIER, M. ROMEYER</p> <p>Adressage : Mme PEVEL, Mme LARDON, M. IFFLY</p>	
<p><b>Commission SPORT EVENEMENTS CAMPING PISCINE</b> Adjoint Mr LARGERON</p>	<p><u>2 sous-commissions</u> Associations sportives et organisation événementielle, marchés : Mme BALLOT, M. MASSARDIER, M. BRUYERE.</p> <p>Camping et piscine : M. DUFAURE DE CITRES, Mme DELLE VEDOVE, Mme MARCOUX, M. GADRET, M. MASSARDIER</p>	+ communication régulière
<p><b>Commission AFFAIRES SCOLAIRES et CULTURELLES</b> Adjointe Mme Sabattier</p>	<p><u>2 sous-commissions</u> Ecoles : Mme LARDON, Mme MARCOUX, M. RIOCREUX, Mme REYNAUD.</p> <p>Culture dont le cinéma : Mme PARADIS, M. MASSARDIER, Mme DELLE VEDOVE, M. MOULIN, Mme MANCINI</p>	+ communication régulière
<p><b>Commission AFFAIRES SOCIALES et COMMUNICATION</b> Mme Delle Vedove</p>	<p><u>2 sous-commissions</u> Centre Communal d'Action Sociale CCAS (dont suite de l'Analyse des Besoins Sociaux) et handicap : Mme BALLOT, Mme LARDON, Mme MARCOUX, M. RIOCREUX, Mme REYNAUD.</p> <p>Communication... bulletin municipal, blog, communication ciblée (Mme PARADIS), illuminations : Mme PARADIS, M. MOULIN, Mme SABATTIER, Mme MANCINI</p>	+ communication régulière
<p><b>Commission JEUNESSE</b> Mme BALLOT</p>	<p>Rencontres régulières avec les jeunes (ados et plus) Identification des besoins des jeunes (ados et plus) Conseil Municipal des Ados Local pour les jeunes (ados et plus) Mur d'expression (ados et plus) Jumelage Événementiel Jeunesse (ados et plus) Propositions auprès de la Communauté de Communes (ados et plus) Mme DECARY-BOUGONNA, Mme MARCOUX, Mme SABATTIER, Mme PERAUD, M. LARGERON, M. MOULIN.</p>	+ communication régulière

Résultat du Vote :

- Pour 23
- Contre 0
- Abstention 0

**6 - ELECTION DES MEMBRES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS ET AUTRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

<b>SYNDICAT ET ASSIMILES</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>APPEL D'OFFRES</b> (1 président, 3 titulaires et 3 suppléants)	Mme <b>CHABANOLLE</b>	M. <b>LARGERON,</b> Mme <b>PEVEL,</b> M. <b>ROUSSET.</b>	M. <b>MOULIN, M.</b> <b>DUFAURE DE</b> <b>CITRES, M.</b> <b>ROMEYER</b>
Résultat du vote pour la place d'un titulaire de l'opposition :	M. Bruyère : Mme Pevel : Abstentions :	Pour 5 Pour 15 3	
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS</b> (1 titulaire et 1 suppléant)		Mme <b>DELLE</b> <b>VEDOVE</b>	Mme <b>BALLOT</b>
<b>SIVOM ST DIDIER- LA SEAUVE</b> (4 titulaires)		Mme <b>CHABANOLLE,</b> M. <b>ROMEYER,</b> M. <b>MOULIN,</b> Mme <b>PEVEL</b>	
<b>SYNDICAT D'ENERGIES DE LA HAUTE LOIRE</b> (2 titulaires)		M. <b>GADRET,</b> M. <b>LARGERON</b>	
<b>SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE</b> (2 titulaires et 2 suppléants)		M. <b>MOULIN,</b> M. <b>ROMEYER</b>	Mme <b>CHABANOLLE,</b> Mme <b>PEVEL</b>
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> (1 président et 6 membres du conseil municipal)	Mme <b>CHABANOLLE</b>	Mme <b>DELLE</b> <b>VEDOVE,</b> Mme <b>MARCOUX,</b> M. <b>RIOCREUX,</b> Mme <b>REYNAUD,</b> Mme <b>BALLOT,</b> Mme <b>LARDON</b>	
<b>EHPAD ST ROCH</b> (1 président et 2 titulaires)	Mme <b>CHABANOLLE</b>	Mme <b>LARDON,</b> Mme <b>DELLE</b> <b>VEDOVE</b>	

<b>COLLEGE PUBLIC ROGER RUEL</b> (1 titulaire et 1 suppléant)		<b>Mme</b> <b>SABATTIER</b>	<b>Mme LARDON</b>
<b>CNAS</b> (1 titulaire)		<b>Mme</b> <b>CHABANOLLE</b>	
<b>SICALA</b> Proposition à la communauté de communes (1 titulaire et 1 suppléant)		<b>M. ROMEYER</b>	<b>M. LARGERON</b>
<b>SICTOM VELAY PILAT</b> Proposition à la communauté de communes (2 titulaires et 2 suppléants)		<b>M. MOULIN,</b> <b>M. RIOCREUX</b>	<b>Mme DECARY-</b> <b>BOUGONNA,</b> <b>Mme PEVEL</b>

Résultat du vote : Pour : 22 – Abstention : 1

## **7 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DES MEMBRES**

Mr LARGERON rappelle aux membres du conseil, la législation, les règles et le fonctionnement de cette commission.

Sont membres, le Maire ou son adjoint délégué ainsi que 8 commissaires.

Mr LARGERON énumère la liste des personnes déjà membres de cette commission.

La prochaine réunion se déroulera en 2018.

Mme PEVEL propose 3 nouveaux membres : Mme VALLA, Mme RANCON, Mr BLANCHARD. Mme LARDON précise que toutes les personnes intéressées connaissant bien la commune et répondant aux critères peuvent candidater. Cela nécessite donc que les habitants de St Didier soient informés de l'existence de cette Commission.

## **8 - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Après avoir rappelé la législation et les règles de fonctionnement, Mme CHABANOLLE propose de passer au vote.

Les listes « Saint Didier nous rassemble » et « Désidériens ensemble » présentent 5 membres chacune. La liste « Avançons ensemble » ne présente pas de candidat.

Résultat du Vote :

- Votants                    23
- Nul                            0

- Blanc 1
- Suffrages exprimés 22

La liste « Saint Didier nous rassemble » récolte 17 voix, la liste « Désidériens ensemble » récolte 5 voix.

Sont élus : Madeleine CHABANOLLE – Frédéric LARGERON – Sylvie MARCOUX – Bruno MOULIN – Emmanuel SALGADO.

### **9 -DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDEES AU MAIRE ET SUPPLEANCE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU MAIRE.**

Il est rappelé l'essentiel des domaines concernés par cette délégation et régis par la loi. Cela concerne :

- Les contrats d'assurances, sinistres et indemnisations.
- Les concessions du cimetière.
- La préparation, la passation et l'exécution des marchés, pour des montants inférieurs à 10 000€ ainsi que les décisions sur avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5 % du montant déjà inscrit au budget.
- Le règlement des rémunérations, frais d'avocats, de notaires et avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la commune, des actions en justice pour la défendre dans les actions intentées contre elle.
- L'autorisation à réaliser les lignes de trésorerie, sur la base de 600 000 €, montant maximum prévu par le conseil municipal.
- Exercer au nom de la commune, les droits de préemption défini par le code de l'urbanisme, et conforme à la législation.

Mme PEVEL questionne sur les lignes de trésorerie et le montant de 600 000 €, sachant que la commission finances ne s'est pas encore réunie. Elle souhaiterait un report de décision sur ce point précis.

Vote à l'unanimité mais le point « ligne de trésorerie » n'est pas inclus au vote et sera reporté.

### **10 -AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL**

Signature des contrats de travail seulement pour des contrats saisonniers, des contrats aidés de type CUI, CAE, contrats d'Avenir, contrats à durée déterminée, mais pas de contrat concernant des créations d'emploi, qui elles sont décidées en conseil municipal.

Vote à l'unanimité.

## 11 -QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture programmée de l'agence locale de la Caisse d'Epargne. Le maire et plusieurs élus ont rencontré le directeur départemental de la Caisse d'Epargne. Il n'est pas possible de reconsidérer la fermeture de l'agence prévue le 1<sup>er</sup> juin. Le conseil municipal souhaite le maintien du distributeur, M. le directeur va considérer cette demande.
- Mr Wauquiez s'associe à nous et reste vigilant sur le maintien des agences bancaires dans le département.  
Mr SALGADO souhaiterait une rencontre avec la Poste pour l'installation d'un éventuel distributeur. Mme CHABANOLLE lui répond que des démarches dans ce sens ont déjà été faites.
- Il est important et urgent de se pencher sur le dossier " Chazelles " et le bornage. Le géomètre va établir un rapport. Nous avons fourni la classification des chemins communaux, comme demandé.
- Une rencontre entre le Conseil Municipal et le personnel communal est prévue le jeudi 18 mai à 18h30.
- Les cérémonies du 8 mai auront lieu le 7 mai au lieu du 8 afin d'avoir la participation de l'Eveil Désidérien et de l'Intrépide de La Séauve.
- Les horaires d'ouverture de la Poste seront modifiés sur la période estivale juillet et août.
- Prochains conseils municipaux les 3 et 10 mai préparation et vote du budget.
- Des travaux nécessaires sont en cours sur la commune et occasionnent une gêne au niveau du carrefour de la mairie, M. MOULIN précise qu'il reste une quinzaine de jours avant l'achèvement.
- Après vote favorable (21 voix pour - 2 abstentions), il est décidé que des permanences en mairie pour les élections à venir pourront être assurées par des candidats des 3 listes aux élections municipales qui le souhaitent.
- Question de Mme PEVEL sur la transmission des convocations et rapports des conseils municipaux par mails, dans le cadre du développement durable.  
Les membres qui le souhaitent le recevront sous forme dématérialisée.

Fin du conseil 21h

Madame le Maire



M. CHABANOLLE.